

## **Communiqué de presse Pour diffusion immédiate**

### **Sédiments amiantés: des actions concrètes pour aider les lacs et la rivière Bécancour**

**Saint-Ferdinand, le 25 mai 2023** – Depuis quelques semaines, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) s’active à la mise en œuvre du [Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour - Phase 1](#). Et ce grâce à l’obtention d’une subvention de 162 885\$ du Programme de soutien régional aux enjeux de l’eau et à l’appui de plusieurs partenaires locaux. Les actions réalisées protégeront les lacs à la Truite d’Irlande, William et Joseph ainsi que l’étang Stater, dont l’ensablement et la dégradation générale est causée en partie par les sédiments amiantés.

L’objectif de ce plan de contrôle est de retenir les résidus miniers amiantés le plus possible sur les anciens sites miniers d’amiante afin d’éviter qu’ils ne se retrouvent dans la rivière Bécancour. Pour ce faire, le GROBEC prévoit aménager un bassin de sédimentation sur le site de BC1 à Thetford Mines. Plusieurs autres aménagements seront planifiés, dont la réalisation de fossés naturalisés et l’amélioration du bassin de sédimentation Vézina à la mine Normandie.

Il est également question de reconnecter la fosse de mine Lac d’Amiante à la rivière Bécancour. La fosse de mine Lac d’Amiante occupe aujourd’hui l’emplacement de l’ancien lac Noir. Le lac Noir était traversé par la rivière Bécancour jusqu’en 1955 et décantait les sédiments amiantés provenant des sites miniers d’amiante situés en amont, principalement les mines British Canadian, King-Beaver et Bell. Il y a 70 ans, la rivière Bécancour est détournée et le lac Noir, dragué et asséché. Les sédiments amiantés provenant de ces sites miniers sont dorénavant transportés par la rivière Bécancour vers l’étang Stater et les lacs à la Truite d’Irlande, William et Joseph. Cet ambitieux projet de réappropriation de la rivière Bécancour de son ancien lit sera documenté cette année en vue d’obtenir une autorisation environnementale.

Parallèlement à ces travaux, au cours de l’été 2023, le GROBEC souhaite évaluer la qualité de l’eau des fosses de mines de Vimy, de Lac D’Amiante et de British Canadian. Des analyses permettront d’identifier d’éventuels contaminants dans ces fosses et la présence potentielle de vie aquatique. Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier accordé en vertu du *Fonds pour l’amélioration de la qualité des cours d’eau 2023* de la MRC des Appalaches.

L'ensemble de ces initiatives vise à protéger les lacs à la Truite d'Irlande, William et Joseph ainsi que l'étang Stater. L'érosion des haldes de résidus miniers amiantés fins vers la rivière Bécancour est responsable de l'ensablement accéléré de ces lacs et de leur dégradation générale, selon une vaste [étude paléolimnologique des lacs de la rivière Bécancour](#) réalisée de 2017 à 2022 par MM. Jacques et Pienitz du département de Géographie de l'université Laval.

Au cours des 2 prochaines années, le GROBEC travaillera donc en partenariat avec plusieurs intervenants locaux, dont l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande; les municipalités de Thetford Mines, d'Irlande et de Saint-Joseph-de-Coleraine, la MRC des Appalaches; les propriétaires des sites miniers, soit Société Asbestos Ltée et Granilake; ainsi que les ministères de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF); et, finalement, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

Le projet Mise en œuvre du Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour – Phase 1 est rendu possible grâce à une contribution du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, lié au Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Rappelons que le GROBEC est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour. L'OBV est officiellement reconnu dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En concertation avec les acteurs de l'eau, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau et assure le suivi de sa mise en œuvre.